

**CONSEIL COMMUNAL + CONSEIL CONJOINT COMMUNE/C.P.A.S.  
DU 19 DECEMBRE 2016**

=====

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Serge CAPPÀ, Bourgmestre-Président ;  
Didier HENROTTIN, Moreno INTROVIGNE, Michel HECKMANS, Freddy LECLERCQ, Echevins ;  
Jean-Louis MARNEFFE, Richard MACZUREK, Jean-Marie GENDARME, Marie-Claire BOLLAND, Frédéric  
TOOTH, Domenico ZOCARO, Philippe GILLOT, Eric GRAVA, Ozgür YUCEL, Corinne ABRAHAM-  
SUTERA, Sylvia CANEVE, Annick GRANDJEAN, Cécile BEAUFORT, Membres ;  
Alessandra BUDIN, Présidente du C.P.A.S. ;  
Alain COENEN, Directeur général.

ABSENT(E)S et EXCUSE(E)S : MMES. Isabelle BERG, Marie-Rose JACQUEMIN, MM. Serge FRANCOTTE (**entrera en séance pour la séance conjointe commune/C.P.A.S.**), Claude KULCZYNSKI, Membres.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Benoît JAMOTTON, Henri CLAES, Mireille GEHOULET, Esmeralda DOMINGUEZ, Jean-Louis TONKA,  
Madison BOEUR, Tom DEBOUNY, Conseillers du C.P.A.S. ;  
Eliane DEPREZ, Directrice générale du C.P.A.S.

ABSENTE et EXCUSEE : MME. Véronique DE CLERCK Membre.

**ORDRE DU JOUR :**

=====

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. Subventions 2016 aux groupements communaux et associations : partie forfaitaire.
2. Subventions 2016 aux groupements communaux et associations : partie variable.
3. Communications.

**SEANCE CONJOINTE CONSEIL COMMUNAL ET CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :**

1. Quarante années de fonctionnement du C.P.A.S. - exposé de Madame Alessandra BUDIN.
2. Présentation du rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelle.

**RECEPTION :**

Représentants de l'association Saint-Vincent de Paul.

o  
o o

**OUVERTURE DE LA SEANCE PUBLIQUE.**

Lecture du procès-verbal de la séance précédente (partie publique) : adopté sans remarque, à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur GRAVA** fait remarquer que le C.P.A.S. est membre et non pas affilié à la *Ressourcerie du pays de Liège*.

## **1. SUBVENTIONS 2016 AUX GROUPEMENTS COMMUNAUX ET ASSOCIATIONS : PARTIE FORFAITAIRE.**

**Monsieur le Bourgmestre** : comme convenu, les représentants des différents groupes politiques se verront pour modifier certaines choses dans cette répartition. Il s'agira de l'objectiver et de la faire davantage coller à la réalité de certains groupements.

**Mademoiselle Bolland** : quid du paiement, par le club de handball, de ses cotisations à l'A.S.B.L. ?

**Monsieur Introvigne** : ce n'est pas ici le lieu de parler de cette problématique, qui relève de l'A.S.B.L.

### **LE CONSEIL,**

Vu les articles L 3331-1 à L 3331-9 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs au contrôle de l'octroi de certaines subventions ;

Vu la délibération du 10 mai 2010 fixant le règlement relatif à l'octroi et au contrôle des subventions ;

Attendu qu'il convient de soutenir les activités d'intérêt général développées par les différents groupements, en leur accordant un subside annuel destiné à couvrir une partie des frais ordinaires de fonctionnement ;

Attendu que les organismes bénéficiant d'un subside inférieur à 1.239,47 euros sont exonérés des obligations de fournir d'office leurs comptes et rapports financiers ; qu'il convient cependant de demander, avant la liquidation du subside, un rapport d'activité de l'année précédente et le programme d'activité de l'année en cours ;

Attendu que, conformément à la délibération du 10 mai 2010, il convient de verser le montant forfaitaire attribué aux différents groupements ;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 ;

A l'unanimité des membres présents,

CHARGE le directeur financier de liquider les subventions dont la liste est reprise ci-dessous :

### **Montants forfaitaires attribués sur base de l'article 11 de la délibération du 10 mai 2010.**

<b>Dénomination</b>	<b>Montant</b>	<b>Article budgétaire</b>
Calfeb	750 €	763/332-02
Fonds des barbelés	75 €	76206/332-02
Fondation Auschwitz	75 €	76206/332-02
Cercle archéo-historique de Fléron	28 €	76207/332-02
Les Oliviers	75 €	82301/332-02
La Lumière	75 €	82302/332-02
ONE	750 €	87102/332-02
Ligue belge de sclérose en plaques	75 €	87103/332-02
Conférence Saint-Vincent de Paul	1.250 €	849/332-02
Amicale pensionnés socialistes district de Fléron	75 €	76203/332-02
Féd. Nat. Encouragement et dévouement	75 €	76201/332/02

### **I. Montants forfaitaires attribués sur base des articles 8 à 10 de la délibération du 10 mai 2010.**

<b>Nom du club</b>	<b>Montant forfaitaire</b>
--------------------	----------------------------

#### **76402/332-02**

Union Beynoise de handball	75 €
Union Beynoise de gymnastique	75 €
Judo Club Beynois	75 €

Club de pétanque La Moisson	75 €
ASBL Energie Bellaire	75 €
Tennis de table Bellaire	75 €
Amicale tennis de table Beyne	75 €
Les pingouins de Bellaire	75 €
RFC Queue-du-Bois	75 €
Kumgang Beyne (Taekwondo)	75 €
Cyclo Club Bellaire	75 €
Les Roteus Di Houssaie	75 €
Net Volley Beyne	75 €
Club Cycliste CCPL	75 €
KCB	75 €
Club Havana	75 €
	<b>1.200 €</b>

**76102/332-02**

Société Royale Les amis de l'enfance ouvrière	150 €
Unité Scoute de Queue-du-Bois (15 <sup>ème</sup> d'Outremeuse)	150 €
Unité Scoute de Fayembois (17 <sup>ème</sup> d'Outremeuse)	150 €
	<b>450 €</b>

**76201/332-02**

Li Taclin Bellairien	75 €
Vie Féminine Section Beyne-Heusay	75 €
Vie Féminine de Fayembois	75 €
Les libellules	75 €
Comité de quartier Les Amis de la Belle Epine	75 €
Comité Quartier Vieux Thier	75 €
Confrérie des Clawti	75 €
Jeunesse et Loisirs	75 €
	<b>600 €</b>

**76203/332/02**

Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de Beyne-Heusay	250 €
Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de QDB	250 €
Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de Bellaire	250 €
	<b>750 €</b>

**76208/332/02**

Atelier créatif de Queue-du-Bois	600 €
	<b>600 €</b>

**82301/332/02**

ASPH	250 €
	<b>250 €</b>

**2. SUBVENTIONS 2016 AUX GROUPEMENTS COMMUNAUX ET ASSOCIATIONS : PARTIE VARIABLE.**

**LE CONSEIL,**

Vu la circulaire du ministre des affaires intérieures de la Région wallonne, du 14 février 2008, relative à l'octroi et au contrôle des subventions, ainsi que sa délibération du 23 février 2009 au même objet ;

Vu les articles L 3331-1 à L 3331-9 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs au contrôle de l'octroi de certaines subventions ;

Vu la délibération du 10 mai 2010 fixant le règlement relatif à l'octroi et au contrôle des subventions ;

Attendu qu'il convient de soutenir les activités d'intérêt général développées par les différents groupements, en leur accordant un subside annuel destiné à couvrir une partie des frais ordinaires de fonctionnement ;

Attendu que les organismes bénéficiant d'un subside inférieur à 1.239,47 euros sont exonérés des obligations de fournir d'office leurs comptes et rapports financiers ; qu'il convient cependant de demander, avant la liquidation du subside, un rapport d'activité de l'année précédente et le programme d'activité de l'année en cours ;

Attendu que, conformément à la délibération du 10 mai 2010, un premier montant forfaitaire a déjà été attribué aux différents groupements ;

Attendu qu'il y a lieu, sur base des renseignements fournis par ces mêmes groupements, d'attribuer la partie variable des subsides pour l'année 2016 ; que le détail des calculs figure dans un tableau remis aux conseillers ;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 ;

A l'unanimité des membres présents,

CHARGE le Directeur financier de liquider les subventions dont la liste est reprise ci-dessous :

Montants variables attribués sur base des articles 8 à 10 de la délibération du 10 mai 2010.

Nom du club	Montant variable
-------------	------------------

**76402/332-02**

Union Beynoise de handball	960,00 €
Union Beynoise de gymnastique	82,41 €
Judo Club Beynois	210,00 €
Havana club Beyne	75,00 €
Club de pétanque La Moisson	360,00 €
ASBL Energie Bellaire	600,00 €
Tennis de table Bellaire	210,00 €
Amicale tennis de table	210,00 €
Les pingouins de Bellaire	180,00 €
RFC Queue-du-Bois	720,00 €
Kumgang Beyne (Taekwondo)	450,00 €

Cyclo Club Bellaire	150,00 €
Les Roteus Di Houssaie	630,00 €
Net Volley Beyne	210,00 €
Club Cycliste CCCPL	360,00 €
KCB	315,00 €
	<b>5.722,41 €</b>

**76102/332-02**

Société Royale Les amis de l'enfance ouvrière	210,00 €
Unité Scoute de Queue-du-Bois (15 <sup>ème</sup> d'Outremeuse)	840,00 €
Unité Scoute de Fayembois (17 <sup>ème</sup> d'Outremeuse)	525,00 €
	<b>1.575,00 €</b>

**76201/332-02**

Li Taclin Bellairien	150,00 €
Vie Féminine Section Beyne-Heusay	150,00 €
Vie Féminine Section Fayembois	150,00 €
Comité de quartier Les Amis de la Belle Epine	150,00 €
Comité de quartier du Vieux Thier	150,00 €
Confrérie des Clawti	150,00 €
Jeunesse et Loisirs	150,00 €
	<b>1.050,00 €</b>

**76203/332/02**

Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de Beyne-Heusay	250,00 €
Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de QDB	250,00 €
Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de Bellaire	250,00 €
	<b>750,00 €</b>

**82301/332/02**

ASPH	250,00 €
	<b>250,00 €</b>

Un exemplaire de la présente délibération sera transmis :

- au Directeur financier,
- au service des Finances.

### **3. COMMUNICATIONS.**

- Les conseillers sont invités à une visite des installations de *Neomansio*, à Robermont le jeudi 26 janvier à 17.00 heures (Monsieur Heckmans).
- Explications sur la première rencontre avec les représentants d'*Ethias*, sur le problème de l'évolution du fonds fermé de pensions (Monsieur le Directeur général).
- Tarification des prestations du géomètre communal qui contrôlera les implantations préalables aux travaux de construction. Le recours à un géomètre par les particuliers pour l'implantation n'est pas une obligation (et le recours à un tel professionnel est rare). Par contre, la Commune est tenue de contrôler ladite implantation et cette intervention sera payante pour les particuliers (Monsieur le Bourgmestre).
- Nécessité d'informer les citoyens quant à ce contrôle payant (Monsieur Marneffe).

**La séance est levée à 19 h 50.**

**19.55 heures** : OUVERTURE DE LA SEANCE CONJOINTE COMMUNE / C.P.A.S.

**Réunion conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale**, organisée en application des articles :

- L 1122-11 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation,
- 26 bis et 34 bis de la loi organique des C.P.A.S, du 8 juillet 1976.

#### **1. EXPOSE SUR LE THEME DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DU C.P.A.S.**

Madame BUDIN, Présidente du C.P.A.S., présente les évolutions qu'ont connues les différentes actions du C.P.A.S. au cours de ces dernières années.

#### **2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX SYNERGIES ET ECONOMIES D'ECHELLE.**

Madame BUDIN, Présidente du C.P.A.S., présente et commente le rapport relatif aux synergies et économies d'échelle (rapport inséré dans le budget 2017 du C.P.A.S.).

##### En 2016

- Marché commun prévu au niveau de l'informatique pour le siège central.
- Coordination au niveau des logements accrue (logement transit/insertion - urgence - ILA).
- Le C.P.A.S. a fait don à la commune du minibus (9 places) adapté aux personnes à mobilité réduite.
- Collaboration - Ecole de devoirs - Ecole communale /C.P.A.S.

##### En 2017

- Marché commun prévu au niveau de la téléphonie.
- Marché commun prévu au niveau des fournitures de bureau.
- Mise à disposition d'un local pour accueillir une partie de l'EFT « Gavroche » - avenue de la Gare, 23-25 (au-dessus de la crèche garderie « La Ronde Enfantine »).

<b>Année</b>	<b>Informatique / Téléphonie</b>	<b>Fournitures</b>	<b>Sécurité</b>
1984		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'entretien des bâtiments (Adm. com.)</li> <li>- Papier photocopieur (Adm. com.) facturé C.P.A.S.</li> <li>- Timbreuse (Adm. com.) facturé C.P.A.S.</li> </ul>	
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Central téléphonique (en commun)</li> <li>- Téléphonie mobile (8 services)</li> </ul>		

2008	- Acquisition d'une ancienne centrale téléphonique de la commune		
2010		- Installation de la fibre optique - Acquisition du logiciel 3P	
2011	- Sauvegarde des données CPAS (serveur communal) - 1 <sup>ère</sup> phase	- Mise en place d'un MP commun - consommables	
2013	- Adaptation informatique (rue J. Leclercq) 2 <sup>ème</sup> phase		
2014	- La 3 <sup>ème</sup> phase d'informatisation (rue Joseph Leclercq) - Le CPAS et la commune ont une adresse Publilink commune - L'informaticien commun Commune-CPAS et la mise à disposition à l'espace numérique d'un employé du CPAS (5 heures / semaine) - La participation des Directrices générale et financière du CPAS au Codir de la commune ainsi que celle du Directeur général Communal au Codir CPAS permet de coordonner nos pratiques (dans les 2 sens)	- La collaboration accrue entre les fonctionnaires s'occupant des marchés publics (Antonia et Philippe) améliore la qualité des marchés.	- L'engagement d'un Conseiller en sécurité, commun aux 2 administrations permet une uniformisation des procédures tant sur la sécurité au travail que sur le bien-être au travail.
2015	- Marché commun prévu au niveau de l'informatique pour le siège central. - Coordination accrue au niveau des logements (logements transit/insertion - urgence - ILA)		

#### Questions et commentaires

**Monsieur le Bourgmestre** : on continue à être vigilants mais il est clair que le social a un coût.

**Mademoiselle Bolland** aurait souhaité avoir un support écrit de l'exposé fait par la Présidente.

**Monsieur Francotte** rappelle qu'il faut payer le prix nécessaire pour aborder les différentes problématiques auxquelles le C.P.A.S. s'attaque : la pauvreté, l'isolement, les problèmes de santé.

**La séance conjointe se termine à 20.15 heures.**

**RECEPTION** : Représentants de l'association Saint-Vincent de Paul.

Le Directeur général,

PAR LE CONSEIL :

Le Président,